

Découvrez notre nouvelle formation PCR renforcée

**SAFER
GREENER
SMARTER**



SGS

SGS vous propose la formation renforcée de PCR pour vous apporter des compléments de connaissances en vue de permettre l'activité de conseil prévue par le code de la santé publique.

Cette formation aboutit au certificat de formation renforcée de PCR, qui est exigé pour exercer la fonction de CRP en charge de toutes les missions au profit d'un tiers, au sein d'un OCR.

Leader de la formation professionnelle, nous nous appuyons sur des années d'expérience, pour offrir à nos clients des méthodes d'apprentissage efficaces, ouvrant de vastes opportunités de développement.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apporter des compléments de connaissances aux PCR possédant déjà un certificat de Niveau 2 complet
- Permettre l'activité de conseil prévue par le code de la santé publique (art. R1333-19) et le code du travail (art. R44541-123)
- Les missions de conseils sont celles de l'expert en radioprotection définies dans la directive européenne 2013/59 (art. 82)



CONTENU DE LA FORMATION

- Théorie et compétences en réglementation, métrologie, conception des installations, étude d'impact environnemental et de management de la qualité (arrêté PCR/OCR du 18/12/2019 modifié, art. 6)
- Pratique : vérification réelle de l'étalonnage d'un radiomètre, évaluation de l'impact radiologique d'une petite installation sur son environnement en vue d'une autorisation ASN



PRÉPARATION DU CANDIDAT

- Établir un plan de prévention écrit. Par bon de commande, l'employeur accorde au stagiaire une délégation pour signer ce plan de prévention
- Si le stagiaire est en catégorie B ou A : être muni de son dosimètre à lecture différée. S'il n'est pas classé : l'employeur l'autorise à travailler sous rayonnement ionisants. (exposition inférieure à 20 µSv)
- Être muni d'une calculatrice scientifique (et maîtriser son emploi)
- Avoir revu les connaissances du niveau 2. (calculs propagations des rayonnements issus d'une source ponctuelle, calculs d'écrans, calcul de dose engagée au moyen des DPUI...)



PRÉREQUIS

- Certificat de Niveau 2 sources scellées et sources non-scellées, indépendamment du secteur concerné (médical ou industriel) en cours de validité. La date d'expiration de ce certificat commande la date d'expiration du certificat de formation renforcée qui lui est rattaché.
- Justifier d'au moins 6 mois d'exercice de la fonction CRP ou de 3 mois d'expérience en tutorat au sein d'un OCR qui le destine à la fonction de CRP pour un tiers.



À QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

- Formation recommandée aux PCR qui doivent gérer des situations complexes, notamment avec des impacts extérieurs.
- Formation recommandée au personnel réalisant les vérifications pour le compte d'un organisme vérificateur accrédité.



DURÉE

- Formation initiale : 1 semaine (lundi au vendredi inclus)
- Formation de renouvellement : 3 jours (mercredi au vendredi inclus)

SGS FRANCE

Division Industries

SIA - SGS Industries Academy

t. : +33 (0)1 69 33 69 91

e. : fr.formation.industrie@sgs.com



When you need to be sure